



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taux

Question écrite n° 47760

Texte de la question

M. Frédéric Roig interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur l'application du taux de TVA sur la restauration à emporter. En effet, des difficultés existent pour certains commerçants pour connaître le taux qu'ils doivent appliquer. Ainsi, certains points de vente de pizzas strictement destinés à la vente à emporter, dont le nombre total en France est de plusieurs dizaines de milliers, pensent devoir appliquer un taux de TVA à 10 % alors que dans le même temps des produits emportés de pâtisseries ou de boulangeries disposent d'un taux de TVA à 5,5 %. Aussi, il lui demande si le taux de TVA qui s'applique aux points de vente de pizzas à emporter est le même que celui des boulangeries et des pâtisseries fixé à 5,5 %.

Texte de la réponse

Les ventes à emporter ou à livrer de produits alimentaires préparés en vue d'une consommation immédiate sont soumises au taux réduit de 10 % de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en application des dispositions du n de l'article 279 du code général des impôts (CGI), à l'exclusion de celles relatives aux boissons alcooliques qui relèvent du taux normal. Ces dispositions s'appliquent indépendamment du lieu de vente de ces produits, et que celui-ci offre ou non par ailleurs un service de restauration sur place. Sont ainsi soumises au même taux de TVA, à savoir celui de 10 %, les ventes à emporter de pizzas préparées en vue d'une consommation immédiate. En revanche, les pizzas vendues dans des conditions permettant leur conservation, relèvent du taux réduit de 5,5 % de TVA en application des dispositions du 1° du A de l'article 278-0 bis du CGI. Ces éléments sont précisés par les documents BOI-TVA-LIQ-30-10-10-20131018 et BOI-ANX-000428-20130121 publiés au bulletin officiel des finances publiques - impôts (BOFIP-I).

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Roig](#)

Circonscription : Hérault (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47760

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 341

Réponse publiée au JO le : [10 mars 2015](#), page 1719